

Commune CAHAGNES
- 14240 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20250512-2025-24-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2025

N° 2025/24

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons.
Acte 6.1.5

Le Maire de la commune de CAHAGNES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 et L.2215-1 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant réglementation de la police générale des débits de boissons dans le département du Calvados ;

Considérant la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présentée par Madame DUFOUR Noémie, Présidente de l'association des Parents d'Elèves, à l'occasion de la fête des écoles, qui se tiendra à la Base de Loisirs de Cahagnes, le vendredi 20 juin 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Madame DUFOUR Noémie, Présidente de l'association des Parents d'Elèves est autorisée au nom de l'association susmentionnée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie, à l'occasion de la fête des écoles, le vendredi 20 juin 2025 de 16h00 à minuit, à la Base de Loisirs située 4 rue Alphonse Allais 14240 CAHAGNES.

Il est rappelé que la vente de boissons alcoolisées doit cesser au plus tard une heure avant la fermeture.

ARTICLE 2 - La présente autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions édictées dans les textes sus-visés.

Ainsi, tout manquement à la réglementation des débits de boissons et notamment en matière d'interdiction de vente d'alcool aux mineurs entraînera de facto la révocation de ladite autorisation.

ARTICLE 3 - Monsieur le Maire de la commune de Cahagnes, Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Tilly sur Seules, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Madame DUFOUR Noémie, Présidente de l'association des Parents d'Elèves.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Cahagnes, le 12 mai 2025.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

